

Information du Département

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Hôtel du Département - 3 quai Ceineray - CS 94109

44041 Nantes cedex 1 - Tél. 02 40 99 10 00

loire-atlantique.fr

Loire
Atlantique

Pays d'Ancenis

15 nouveaux points stops de proximité

Le Département de Loire-Atlantique a conduit une expérimentation de points stop pour les trajets de proximité dans le Pays d'Ancenis, où quatre sites sont testés depuis début 2018 à Ancenis-Saint-Géréon et Loireauxence.

L'objectif de ce dispositif est double :

- **Accompagner et sécuriser la pratique des auto-stoppeurs.**
- **Inciter les automobilistes à covoiturer au quotidien.**

L'expérimentation a fait l'objet d'une évaluation grâce à des boîtiers de satisfaction installés sous chaque panneau, d'échanges avec des groupes d'utilisateurs (chauffeurs et autostoppeurs) et des questionnaires.

Les retours étant plutôt positifs, **le Département a décidé d'étendre le réseau de points stop de proximité en aménageant 15 nouveaux sites dans le Pays d'Ancenis.**



L'implantation de ces nouveaux sites a fait l'objet d'un travail en commun avec les communes concernées : Ancenis-Saint-Géréon, Loireauxence, Vallons-de-l'Erdre, Teillé, Riaillé, Mésanger, Pouillé-les-Coteaux et La Roche Blanche, ainsi qu'avec la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA) et le Conseil de développement du Pays d'Ancenis.

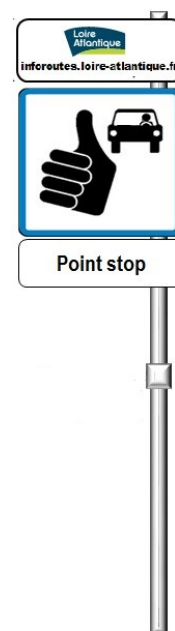
Le développement des points stop de proximité est une action visant à limiter l'usage de la voiture individuelle et favoriser le partage de la route et la multimodalité. Cette initiative complète l'action du Département de Loire-Atlantique en faveur du covoiturage, qui se traduit notamment par le développement d'un réseau qui compte **plus de 264 aires de covoiturage, des parkings P+R covoiturage.**

« Points stop » : mode d'emploi

Le principe : **des points stop signalés clairement** sur des sites propices à cette pratique.

Un piéton souhaitant faire un trajet peut ainsi se positionner **au pied d'un poteau** planté sur un accotement large et stabilisé.

En contribuant aux déplacements et à la solidarité, le Département poursuit un double objectif : **accompagner et sécuriser la pratique des autostoppeurs tout en incitant les automobilistes à covoiturer.**



Où sont situés les 19 « Points stop » du Pays d'Ancenis ?

Le dispositif se veut volontairement **simple et modeste**.

Le Département veut notamment sécuriser la prise en charge et la dépose des stoppeurs le long de **deux axes fréquentés**, entre Ancenis-Saint-Géréon et Riaillé et entre Ancenis-Saint-Géréon et Vallons de l'Erdre (commune déléguée Saint-Mars-la-Jaille) :

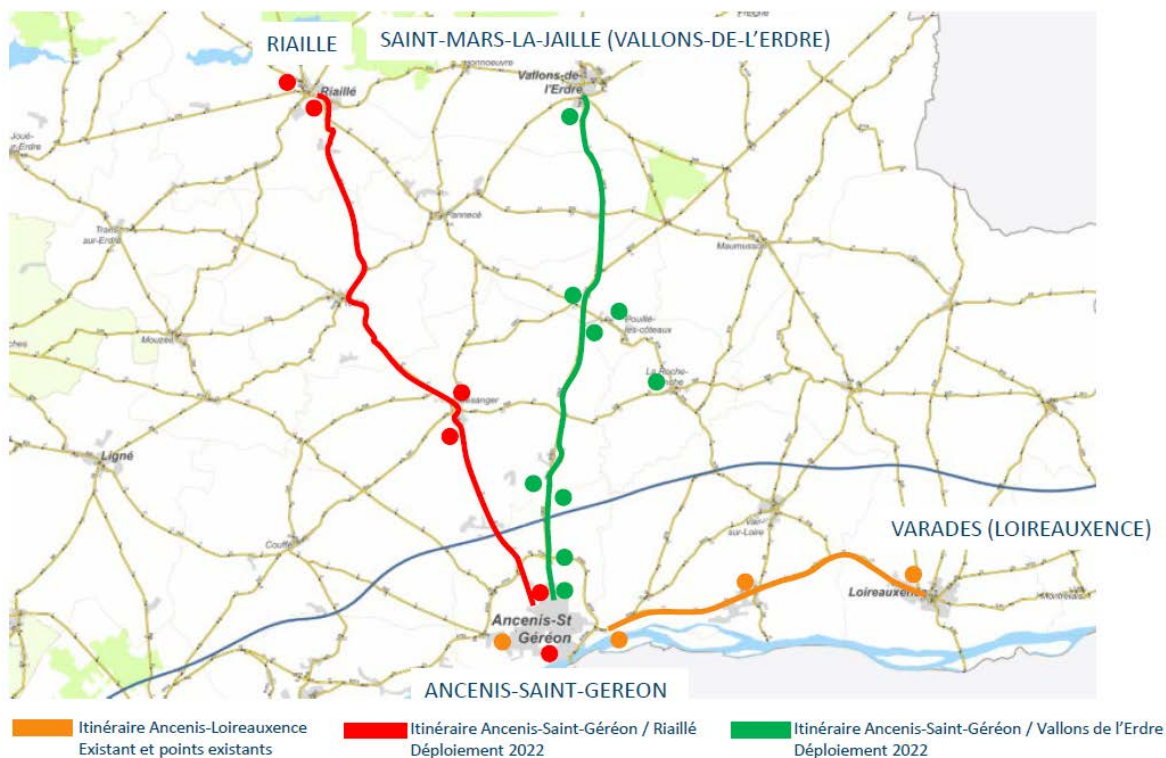
Les 4 sites déjà expérimentés depuis 2018 :

- ➔ **Ancenis-Saint-Géréon** : **rue de Châteaubriant** avant le giratoire de la rocade, à la sortie d'**Ancenis** en direction des Vallons de l'Erdre et de Candé.
- ➔ **Ancenis-Saint-Géréon** : le long de **la RD 723** à la sortie d'**Ancenis** en direction de Varades.
- ➔ **Ancenis-Saint-Géréon** : **boulevard de l'Atlantique**, à la sortie de **Saint-Géréon** en direction d'Oudon (Nantes).
- ➔ **Loireauxence** : le long de **la RD 723** à la sortie de Varades en direction d'Ancenis.

Les 15 nouveaux sites :

- ➔ **Ancenis-Saint-Géréon** : **rue de la Gilarderie** à **Ancenis**, en direction de Riaillé.
- ➔ **Ancenis-Saint-Géréon** : **rue de Châteaubriant** à **Ancenis**, après le rond-point des Jaunets, en direction de Saint-Mars-la-Jaille.
- ➔ **Ancenis-Saint-Géréon** : **avenue Robert-Schuman** à **Ancenis**, en face du cinéma.
- ➔ **Ancenis-Saint-Géréon** : le long de **la RD 923**, à l'arrêt de bus situé avant le giratoire de La Thécouère à **Ancenis**, en direction de Saint-Mars-la-Jaille.
- ➔ **Ancenis-Saint-Géréon** : le long de **la RD 923**, à l'arrêt de bus situé avant le giratoire de La Thécouère à **Ancenis**, en direction d'Ancenis.
- ➔ **Mésanger** : le long de **la RD 14**, près du croisement entre la rue des Mésanges et la rue des Merlettes.
- ➔ **Mésanger** : le long de **la RD 14**, devant le parking de l'église, en direction de Riaillé.
- ➔ **Pouillé-les-Coteaux** : le long de **la RD 923**, avant le giratoire Sainte-Anne, en direction d'Ancenis-Saint-Géréon.
- ➔ **Pouillé-les-Coteaux** : le long de **la RD 923**, avant le giratoire Sainte-Anne, en direction de Saint-Mars-la-Jaille.
- ➔ **Pouillé-les-Coteaux** : le long de **la RD 18**, en sortie d'agglomération en direction de Mésanger, Vallons de l'Erdre, Candé et Ancenis-Saint-Géréon.
- ➔ **La Roche Blanche** : le long de **la RD 25**, au croisement des rues des Marronniers, de la Courterie et de l'Erpatelle, en direction de Mésanger et de la RD 923.
- ➔ **Riaillé** : le long de **la RD 33**, à l'arrêt de car de la rue de l'Ouche, au niveau de la pharmacie.

- ➔ **Riaillé** : le long de la **RD 33**, rue de l'Ouche après le giratoire de sortie Ouest, en direction de Joué-sur-Erdre.
- ➔ **Teillé** : le long de la **RD 9**, à l'arrêt de car de la rue du Pont.
- ➔ **Vallons de l'Erdre** : le long de la **RD 878**, situé dans la rue d'Ancenis à **Saint-Mars-la-Jaille**, en direction d'Ancenis.



Plus d'infos sur
inforoutes.loire-atlantique.fr